

Qu'est-ce qu'un PCB ?

Le label « Point Conseil Budget » : des critères nationaux communs sont fixés dans un cahier des charges national qui fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt. Les Points conseil budget proposent des services gratuits d'accueil, de diagnostic et d'accompagnement budgétaire à toute personne qui en a besoin. Si nécessaire, ils accompagnent les personnes dans le cadre de la procédure de surendettement. Ils peuvent, à titre facultatif, intervenir auprès de créanciers locaux¹.

● Les missions du PCB :

- **Repérer les situations de fragilité** budgétaire **et détecter** le plus en amont possible des publics touchés par des difficultés pouvant avoir un impact financier ;
- **Mettre en place un accueil** non stigmatisant qui favorise l'accessibilité au plus grand nombre, notamment par le biais d'un accueil dématérialisé et d'actions hors-les-murs ;
- **Offrir un conseil ou une orientation** de manière personnalisée, gratuite et confidentielle, à toute personne qui le sollicite pour des questions relatives à la gestion de leur budget (y compris des personnes qui ne sont pas en situation de précarité) ;
- Réaliser un **diagnostic complet** de la situation avec la personne et formuler une (des) préconisation(s) dans une approche :
 - de maîtrise **du budget**,
 - et/ou **d'orientation vers des partenaires du territoire**, notamment dans une démarche d'ouverture de droits ou d'accès à des aides,
 - et/ou d'un **accompagnement dans le cadre d'une procédure de surendettement**,
 - et/ou **d'intervention** éventuelle auprès des créanciers.
- **Accompagner** les personnes en difficultés financières, et le cas échéant les personnes surendettées pendant et après la procédure de surendettement, pour les aider à stabiliser leur budget au cours des mois suivants ;
- **Informé et conseiller le public** en matière de gestion budgétaire et financière, notamment en organisant des sessions collectives de sensibilisation et d'accompagnement (ces sessions peuvent être organisées en interne ou externalisées).

Chaque PCB s'engage à mettre en œuvre l'ensemble de ces missions. Seule l'intervention auprès des créanciers constitue une mission facultative du PCB.²

¹ Instruction n° DGCS/SD1B/2019/109 du 10 mai 2019 relative à la généralisation de l'expérimentation des points conseils budget

² Extrait cahier des charges de l'Appel à manifestation d'intérêt 2019 – Label « point conseil budget »



● La spécificité du PCB ADAC

- L'ADAC, association loi 1901, dispose de 35 ans d'expérience auprès des entreprises sur ce sujet sous forme de conventionnement avec les services RH ou les CE et intervention sur site.
- L'association est témoin de la porosité qui existe entre vie professionnelle et vie personnelle et des incidences sur le travail de difficultés rencontrées par les personnes dans leur vie courante...
- Forte de ses compétences, elle propose d'ouvrir ce service aux salariés des TPE/PME.
- L'ADAC est dotée d'une équipe de professionnels diplômés et disposant d'une formation continue permanente sur les questions juridiques en matière de crédit, relation à la banque, surendettement, recouvrement de créances et les postures d'accompagnement social permettant à la personne concernée d'être actrice dans la résolution de ses difficultés. Chaque salarié ADAC intervient dans un cadre éthique défini dans son contrat de travail.
- De fait, l'Association se situe en capacité de s'engager sur le volet « négociation auprès des créanciers ».

● La complémentarité avec les services sociaux du territoire

- Le PCB est positionné dans un environnement d'acteurs locaux et s'articule avec leurs actions que ce soit les services publics, les associations, le tissu économique...
- Il n'est pas toujours évident pour les personnes de savoir où trouver des espaces neutres de conseil et d'information, ni de se rendre dans les services sociaux de secteurs (département, CCAS, ...) par crainte du regard de l'autre, sentiment que ces services sont réservés aux personnes les plus en difficulté...
Le PCB s'adresse à tout public, y compris à des personnes qui ne s'adresseraient pas spontanément aux services sociaux. Ainsi il s'inscrit dans un travail de complémentarité avec des possibilités d'orientations réciproques d'un service vers l'autre.
- De par son expérience et ses liens avec les acteurs du territoire (organismes bancaires, Banque de France, organismes de crédits...) le PCB peut avoir une mission de négociation avec les créanciers. Il peut donc être un appui aux services sociaux.



Modalités pratiques :

(à venir suivant les besoins du territoire)

Lieu :

Journée de permanence :

Prise de RV :

- par téléphone : 06.09.73.97.60
- par mail : pcb.adac@adac.asso.fr